



COMMISSION
EUROPÉENNE

LE HAUT REPRÉSENTANT DE
L'UNION POUR LES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET LA
POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Bruxelles, le 27.5.2026
JOIN(2026) 25 final

COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

**Défendre les valeurs, faire avancer les réformes, produire des résultats: l'action
humanitaire de l'UE dans un ordre mondial en mutation**

{SWD(2026) 312 final} - {SWD(2026) 313 final} - {SWD(2026) 314 final}

Introduction

L'aide humanitaire ⁽¹⁾ sauve des vies. Elle atténue les souffrances et incarne les valeurs fondatrices de l'Union européenne que sont l'humanité, la paix et la solidarité. Depuis 1992, l'UE reste déterminée à fournir une aide humanitaire en adéquation avec les principes humanitaires internationaux **d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance**, tels qu'ils sont consacrés à l'article 214, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, dans le règlement concernant l'aide humanitaire (1996) ⁽²⁾ et dans le consensus européen sur l'aide humanitaire (2007) ⁽³⁾. Bien que n'étant pas un objectif en soi, l'aide humanitaire renforce la sécurité humaine et la protection des droits de l'homme; elle contribue à atténuer les vastes conséquences régionales et mondiales des conflits et des catastrophes, favorisant ainsi un **environnement plus sûr et plus stable à l'échelle de la planète**, conformément aux valeurs et aux intérêts fondamentaux de l'UE ⁽⁴⁾.

Aujourd'hui, le **système humanitaire mondial a atteint un point de rupture**. La prolifération des conflits et des catastrophes liées au climat propulse les besoins humanitaires à des niveaux records, tandis que les ressources financières s'amenuisent et que l'espace opérationnel se rétrécit. Les conflits et les risques naturels touchent plus de personnes et de pays que jamais depuis la fin de la guerre froide ⁽⁵⁾. On dénombre actuellement **environ 130 conflits dans le monde**, soit deux fois plus qu'il y a 15 ans à peine ⁽⁶⁾ – des conflits qui représentent environ 70 % des besoins humanitaires mondiaux. Parallèlement, **le changement climatique et la dégradation de l'environnement** accélèrent la fréquence des risques naturels, avec des répercussions disproportionnées sur les contextes les plus fragiles, dans lesquels vivent les communautés les moins à même de résister. S'ensuivent des déplacements, une insécurité alimentaire, une raréfaction de l'eau, des épidémies et un effondrement des moyens de subsistance, qui sapent les avancées réalisées en matière de développement et accroissent l'instabilité dans le monde.

En conséquence, **les besoins humanitaires augmentent**. Le nombre de personnes déplacées de force ou demandant l'asile a doublé au cours des dix dernières années, atteignant 117,3 millions de personnes en 2025 ⁽⁷⁾. Environ 20 % des **enfants** dans le monde, soit près d'un demi-milliard, vivent dans des zones de conflit ou fuient celles-ci. Les **violences sexuelles et sexistes**, y compris les violences sexuelles liées aux conflits, continuent d'augmenter et le nombre de personnes souffrant de faim aiguë atteint des niveaux catastrophiques ⁽⁸⁾. Selon les estimations des Nations unies pour 2026, 239 millions de personnes dans le monde ont besoin d'une aide humanitaire, contre 31 millions en 2006.

¹ Les termes «aide humanitaire» et «assistance humanitaire» sont utilisés indifféremment dans le présent document.

² Règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil concernant l'aide humanitaire.

³ Déclaration commune relative au consensus européen sur l'aide humanitaire. *Journal officiel de l'Union européenne* C, C/25/1, 30.1.2008.

⁴ Article 3, paragraphe 5, du traité sur l'Union européenne (TUE).

⁵ Commission européenne: centre de connaissance en matière de gestion des risques de catastrophe, indice de sévérité INFORM, faits et chiffres. Centre commun de recherche, consulté le 30 avril 2026, <https://drmkc.jrc.ec.europa.eu/inform-index/INFORM-Severity/Severity-Facts-Figures>.

⁶ Comité international de la Croix-Rouge (CICR), *Appeal 2026: Overview* (aperçu des appels en 2026), Genève, 2026, <https://www.icrc.org/sites/default/files/2026-02/ICRC-Appeals-2026-Overview.pdf>.

⁷ Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR), *Mid-Year Trends 2025* (rapport semestriel 2025 sur les tendances mondiales), Copenhague, 2025, www.unhcr.org/sites/default/files/2025-11/mid-year-trends-report-2025.pdf.

⁸ Réseau mondial contre les crises alimentaires, *2026 Global report on food crises* (rapport mondial sur les crises alimentaires 2026), Rome, 2026, <https://doi.org/10.4060/cd9424en>.

Les acteurs humanitaires peinent à répondre à cette vague de besoins croissants et opèrent dans des conditions de plus en plus difficiles et dangereuses. Le droit international humanitaire est bafoué et les auteurs sont rarement amenés à rendre des comptes. Confrontés à une insécurité croissante, à des obstacles administratifs, au prélèvement de droits de passage et à des ingérences politiques qui retardent, détournent ou conditionnent l'assistance, les acteurs humanitaires se voient souvent refuser l'accès nécessaire pour pouvoir distribuer l'aide. Les agressions délibérées à l'encontre du personnel humanitaire ont connu une progression exponentielle et les attaques contre les établissements de santé ont doublé entre 2023 et 2024 ⁽⁹⁾. **Les groupes vulnérables, marginalisés** et exposés au risque de discrimination sont touchés de manière disproportionnée, tandis que les efforts déployés pour garantir l'inclusion et l'accessibilité et offrir des réponses humanitaires qui tiennent compte des disparités entre les genres sont de plus en plus remis en question. L'action humanitaire est également compromise par la recrudescence de la désinformation ⁽¹⁰⁾.

Les tournants politiques majeurs pris l'année passée, conjugués aux **réductions de financement** drastiques opérées notamment par les États-Unis et certains autres grands donateurs, ont mis un peu plus encore le système humanitaire à rude épreuve. Cette situation a contraint les organisations humanitaires à effectuer des choix radicaux parmi leurs interventions, n'atteignant plus qu'une fraction des personnes dans le besoin ⁽¹¹⁾. Par ailleurs, l'aide est de plus en plus soumise à des considérations politiques ou idéologiques au lieu d'être guidée par les principes d'humanité et d'impartialité, ce qui sape les fondements mêmes du système humanitaire international.

Ces évolutions rendent la réforme du système humanitaire multilatéral à la fois urgente et inévitable. La «**réinitialisation humanitaire**» des Nations unies, lancée en mars 2025, vise à renforcer l'action humanitaire collective, à accroître son efficacité, à transférer les pouvoirs décisionnels et les ressources au plus près des populations touchées par les crises et à promouvoir une action guidée par des principes. Partenaire de premier plan fier de ses principes, l'UE soutient résolument les efforts déployés en faveur d'un système humanitaire plus résilient et paré pour l'avenir. Elle continuera en outre de défendre le **système multilatéral**, de soutenir la charte des Nations unies et d'appuyer l'initiative ONU80, qui vise à réformer en profondeur les Nations unies, afin de veiller à ce que l'ONU reste une organisation efficiente, efficace au regard des coûts et réactive ⁽¹²⁾.

Ensemble, l'UE et ses États membres restent des donateurs fiables et prévisibles, apportant la plus grosse contribution au financement humanitaire mondial (34 % en 2025) ⁽¹³⁾. L'UE continuera de fournir une aide fondée sur les besoins, inclusive et non discriminatoire ⁽¹⁴⁾, afin de sauver des vies et de préserver la dignité humaine. Elle poursuivra

⁹ Humanitarian Outcomes, *Rapport sur la sûreté des travailleurs humanitaires 2025 – Sans défense: la sûreté des travailleurs humanitaires face à l'effondrement du financement de l'aide humanitaire*, Londres, 2025, https://www.humanitarianoutcomes.org/AWSR_2025.

¹⁰ Rapport sur les catastrophes dans le monde 2026, élaboré par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

¹¹ L'appel à l'aide humanitaire pour 2026 s'élève à 23 milliards de dollars et vise à apporter une aide vitale à 87 millions de personnes, sur un total de 239 millions de personnes dans le besoin.

¹² Conseil européen, conclusions de la réunion du Conseil européen, EUCO 1/26, Bruxelles, 19 mars 2026.

¹³ Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA), «Humanitarian aid contributions», *Financial tracking service* (contributions à l'aide humanitaire, service de surveillance financière), consulté le 30 avril 2026, <https://fts.unocha.org/>.

¹⁴ Alimentation et nutrition, santé, fourniture d'abris, eau et assainissement (WASH), protection et éducation dans les situations d'urgence, avec intégration des questions de genre, d'âge et de handicap, sensibilité aux conflits, voir Commission européenne: DG ECHO, «Thematic Policies Annex» (annexe sur les politiques thématiques), https://ec.europa.eu/echo/files/funding/hip2026/thematic_policies_annex_2026.pdf.

la distribution de l'aide par l'intermédiaire de ses partenaires humanitaires de longue date, en particulier les Nations unies, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que les organisations non gouvernementales internationales, en s'appuyant sur leurs atouts respectifs.

Dans le même temps, l'UE s'adapte rapidement à l'évolution des réalités et se positionne comme le fer de lance des réformes. Elle entend le faire dans le cadre de l'**approche collective «Équipe Europe»** ⁽¹⁵⁾, ce qui conférera davantage de poids à son action autour des **trois axes d'intervention majeurs** ci-après ⁽¹⁶⁾, afin d'apporter des solutions concrètes et de fournir une aide et une protection de qualité, fondées sur des principes, à des millions de personnes dans le besoin:

1. **Protéger:** faire respecter les principes humanitaires, défendre le droit international humanitaire et veiller à ce que les organisations humanitaires puissent opérer efficacement, en élaborant une approche stratégique de la diplomatie humanitaire, en protégeant les travailleurs humanitaires et les civils et en plaçant les personnes touchées au cœur de l'intervention.
2. **Concrétiser:** rendre l'acheminement de l'aide humanitaire plus résilient et plus efficace sur le plan des coûts en réorganisant les chaînes d'approvisionnement, en maximisant la valeur du financement humanitaire de l'UE et en soutenant les fonctions systémiques qui permettent la fourniture de l'aide humanitaire.
3. **Travailler en partenariat:** travailler plus étroitement avec les acteurs du développement, de la paix et de la diplomatie dans le cadre de l'articulation entre aide humanitaire, développement et recherche de la paix, renforcer les partenariats avec les institutions financières internationales (IFI) et le secteur privé afin de faire face aux situations de vulnérabilité, d'accroître la résilience et la préparation aux catastrophes, de promouvoir des solutions durables et, partant, de réduire les besoins humanitaires et de soutenir les objectifs stratégiques de l'UE.

La présente communication conjointe expose les priorités stratégiques de l'UE et les actions clés qu'elle entend mener autour de ces trois axes d'intervention. Elle s'accompagne de trois **documents de travail des services de la Commission** (disponibles uniquement en anglais) qui approfondissent les travaux sur les aspects essentiels suivants de la communication conjointe: une approche stratégique de la diplomatie humanitaire de l'UE ⁽¹⁷⁾, les chaînes d'approvisionnement humanitaires ⁽¹⁸⁾ et une approche intégrée en matière de fragilité ⁽¹⁹⁾.

1. Protéger: les personnes, les principes et garantir une action humanitaire sûre

Alors que les principes fondamentaux d'humanité sont mis à mal, l'UE reste fermement déterminée à protéger le droit international humanitaire, les principes humanitaires, le personnel humanitaire et, en premier lieu, les personnes touchées. Le contexte actuel plaide pour une

¹⁵ L'Équipe Europe regroupe l'Union européenne, ses 27 États membres, la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). L'approche «Équipe Europe» est axée sur la coopération et la coordination entre ces entités, dans le but d'accroître l'efficacité et l'impact de leurs actions extérieures.

¹⁶ Ces axes d'intervention ont été définis à la suite de consultations approfondies avec les parties prenantes. Un appel à contributions mené entre décembre 2025 et janvier 2026 a permis de recueillir 55 contributions. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Commission européenne, «Communication sur l'aide humanitaire», https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/16012-Communication-sur-laide-humanitaire_fr.

¹⁷ SWD 2026(312).

¹⁸ SWD 2026(314).

¹⁹ SWD 2026(313).

nouvelle approche stratégique de la diplomatie humanitaire qui défende l'espace humanitaire et les principes humanitaires tout en favorisant une aide sûre, inclusive et centrée sur les personnes.

1.1. Intensifier la diplomatie humanitaire

Dans un contexte mondial marqué par un nombre élevé de conflits et des institutions multilatérales de plus en plus contestées, il n'a jamais été aussi urgent d'agir avec détermination pour défendre le droit international humanitaire et un espace humanitaire fondé sur des principes. Aussi l'UE entend-elle **accroître l'efficacité de sa diplomatie humanitaire en mobilisant des instruments humanitaires, politiques, économiques, sécuritaires et diplomatiques**. Les représentants officiels de l'UE noueront le dialogue avec les décideurs et les parties aux conflits armés, mais aussi avec ceux qui les financent et les influencent afin de contribuer à prévenir, atténuer et résoudre les crises humanitaires, d'améliorer le respect du droit international humanitaire par les parties et de favoriser une meilleure adéquation avec les principes et objectifs humanitaires internationaux.

La diplomatie humanitaire de l'UE repose sur les valeurs et les principes fondamentaux suivants:

- elle **fait partie intégrante de l'action extérieure et de la politique étrangère de l'Union** et se reflète systématiquement dans ses interventions et ses négociations diplomatiques;
- elle adhère aux principes humanitaires **d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance**, en mettant tout en œuvre pour éviter tout dommage involontaire. Elle doit également tenir compte des conflits, prendre en considération les questions de genre et être capable d'apprécier les situations;
- elle vise à maximiser la **coordination au niveau de l'UE** et l'**approche «Équipe Europe»**, en tirant parti des mandats distincts des représentants spéciaux de l'UE et des envoyés spéciaux concernés, en mettant à profit les missions et opérations relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), et en mobilisant la Commission, la haute représentante de l'UE et les États membres, tout en intégrant systématiquement des informations en temps réel, notamment celles obtenues grâce à la présence de l'UE sur le terrain;
- elle garantit une participation et un engagement significatifs des **organisations locales ou portant la voix des communautés**, y compris des organisations représentant les femmes, les personnes handicapées, les personnes âgées, les jeunes LGBTIQ+, les personnes appartenant à des minorités et d'autres groupes exposés à un risque de discrimination. Elle place les besoins spécifiques et les vulnérabilités des populations touchées par les conflits au centre de son action grâce à une approche différenciée et inclusive;
- elle s'appuie sur des **alliances stratégiques avec des organisations et des donateurs** déterminés à améliorer la coordination opérationnelle de la diplomatie humanitaire et à atteindre des objectifs humanitaires communs, y compris notamment des partenariats régionaux et bilatéraux, la participation aux enceintes multilatérales ainsi que le soutien

au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et à la mise en œuvre de son initiative mondiale en faveur du DIH ⁽²⁰⁾;

- elle s'adapte aux **situations et aux contextes particuliers**, s'appuie sur des preuves rigoureuses, notamment en entretenant des contacts réguliers avec des acteurs humanitaires clés, et peut être menée publiquement ou discrètement.

Si elle contribue à un large éventail de résultats sur le plan humanitaire, la diplomatie humanitaire sert avant tout quelques **priorités thématiques phares**:

- prévenir les violations du **droit international humanitaire et des droits de l'homme**, œuvrer au respect de ces droits et promouvoir un principe strict de **responsabilité**;
- défendre le soutien à la **protection des civils et des infrastructures civiles pendant les conflits armés**, en accordant une attention particulière aux personnes les plus exposées, ce qui implique notamment de tenir compte des besoins de groupes spécifiques, tels que les personnes handicapées ⁽²¹⁾;
- utiliser tous les instruments disponibles pour **prévenir les violations graves commises contre les enfants et y mettre fin**, protéger leurs droits et leur bien-être, promouvoir le **droit à l'éducation** et à un apprentissage de qualité **dans les zones de conflit**. Il s'agit notamment d'encourager les pays à adopter des instruments et à prendre des engagements internationaux concernant la protection des enfants touchés par les conflits;
- compte tenu des restrictions généralisées imposées en matière d'accès de l'aide humanitaire aux victimes, **défendre et étendre l'espace humanitaire et prévenir la politisation de l'action humanitaire**, y compris en luttant contre la désinformation. Cela implique notamment de faciliter la suppression des obstacles bureaucratiques et administratifs, de lever les restrictions sécuritaires et de prendre d'autres mesures visant à permettre à tous les acteurs humanitaires de mener à bien leurs interventions;
- assurer la **sécurité du personnel humanitaire et médical**, y compris en imposant une obligation de rendre des comptes quant aux attaques qui les visent;
- prévenir, atténuer et traiter les **violences sexuelles et sexistes** dans les situations d'urgence et les conflits;
- prendre en considération les priorités humanitaires dans les **efforts de consolidation de la paix, de médiation et de résolution des conflits**.

Actions clés

La Commission, en coopération avec la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, dans l'exercice de ses fonctions et, le cas échéant, avec le soutien des représentants spéciaux de l'UE ⁽²²⁾, entend:

- **renforcer la cohésion institutionnelle pour une diplomatie humanitaire efficace**
 - améliorer la capacité de l'UE à **coordonner la diplomatie humanitaire** grâce à une approche stratégique articulée autour des objectifs et principes clés énoncés ci-dessus et adaptée à la situation spécifique de chaque crise, ce qui suppose de renforcer les mécanismes institutionnels de coordination, de conforter le dialogue

²⁰ Comité international de la Croix-Rouge (CICR), «Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire», <https://www.icrc.org/fr/global-initiative-international-humanitarian-law>.

²¹ Conformément à la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH).

²² SEAE, «Représentants spéciaux de l'UE», site internet de l'Union européenne, 12 septembre 2025, consulté le 30 avril 2026, https://www.eeas.europa.eu/eeas/eu-special-representatives_en.

régulier en interne et de consolider les processus conjoints de planification, de suivi et d'évaluation. Cette coordination sera facilitée, le cas échéant, par des centres de liaison de la diplomatie humanitaire, dans le cadre des ressources existantes;

- renforcer l'**approche «Équipe Europe»** en matière de diplomatie humanitaire grâce à une coordination stratégique avec les États membres, ce qui implique d'élaborer des messages communs et de proposer des actions conjointes dans des situations de crise majeure où l'on observe des violations du droit international humanitaire et des restrictions d'accès;
- **mettre à profit les outils diplomatiques pour produire un maximum d'effets**
 - promouvoir les efforts visant à **plaider contre les violations du droit international humanitaire et les restrictions de l'accès humanitaire aux victimes** dans le cadre des dialogues politiques et de sécurité, des dialogues sur les droits de l'homme ainsi que des démarches diplomatiques effectuées entre les représentants de l'UE et les pays ou parties prenantes impliqués dans les conflits ou touchés par ces derniers;
 - intensifier les efforts de **communication stratégique** et renforcer les outils au service de la diplomatie humanitaire, tout en luttant contre la manipulation de l'information;
 - faciliter l'élaboration par les partenaires humanitaires et la communauté diplomatique d'**évaluations et de messages de sensibilisation communs** sur les contextes humanitaires complexes, y compris par l'intermédiaire d'un groupe de donateurs consacré à la diplomatie et à l'accès humanitaires;
 - renforcer les **alliances stratégiques avec les principaux États et organisations multilatérales** et accroître le soutien au rôle joué par les Nations unies dans la diplomatie humanitaire, notamment dans le cadre de l'initiative ONU80, de la «réinitialisation humanitaire» et de l'initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire;
- **investir dans la pérennité de la diplomatie humanitaire de l'UE**
 - lancer un **programme de formation** visant à améliorer les compétences et les connaissances des diplomates et autres membres du personnel de l'UE dans le domaine de la diplomatie humanitaire;
 - **soutenir financièrement la diplomatie humanitaire** afin de renforcer les outils dont disposent les acteurs humanitaires à l'appui de la diplomatie humanitaire, notamment la capacité des acteurs locaux à négocier l'accès humanitaire nécessaire ainsi que la collecte et l'analyse de données fiables sur les violations du droit international humanitaire, essentielles pour promouvoir une diplomatie fondée sur des faits, lutter contre la manipulation de l'information, y compris la désinformation, et promouvoir le principe de responsabilité.

1.2. Protéger le personnel humanitaire

La violence exercée à l'encontre des travailleurs humanitaires a atteint des niveaux sans précédent. En 2025, 334 personnes, dont une grande majorité d'agents nationaux, ont été tuées, 192 blessées, 109 enlevées et 45 arrêtées illégalement ⁽²³⁾. La manipulation de l'information, y compris la désinformation, ainsi que les discours de haine ciblant les organisations humanitaires

²³ Humanitarian Outcomes, *Rapport sur la sûreté des travailleurs humanitaires 2025 – Sans défense: la sûreté des travailleurs humanitaires face à l'effondrement du financement de l'aide humanitaire*, Londres, 2025, https://humanitarianoutcomes.org/AWSR_2025.

et le personnel médical sont en recrudescence ⁽²⁴⁾ et dégénèrent souvent en menaces pour la sécurité sur le terrain et en restrictions d'accès. Dans certains cas, le personnel et les organisations humanitaires sont sanctionnés pénalement et font face à **des poursuites, des détentions ou des obstacles d'ordre juridique**. Les efforts déployés pour protéger le personnel humanitaire sont également minés par le déficit de financement croissant. Il n'a jamais été aussi essentiel de garantir la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et de sensibiliser aux responsabilités en matière de devoir de vigilance.

L'UE défend ardemment la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire, comme l'ont souligné ses dirigeants dans la résolution annuelle de l'Assemblée générale des Nations unies sur la protection du personnel humanitaire et du personnel des Nations unies. L'UE et ses États membres ont pris des engagements en conséquence lors de la XXXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et se sont joints à l'initiative australienne ⁽²⁵⁾ visant à renforcer la protection du personnel humanitaire.

L'UE entend également redoubler d'efforts pour accroître la protection et la sécurité lors des opérations humanitaires. Afin de prévenir les incidents de sécurité, elle utilisera les outils de diplomatie humanitaire décrits à la section précédente pour persuader les gouvernements hôtes ou les autorités de fait de fournir des garanties de passage sécurisé. Elle investira par ailleurs dans le **renforcement des capacités et la formation** à la gestion des risques de sécurité, de même que dans la sensibilisation accrue des organisations humanitaires aux responsabilités en matière de devoir de vigilance, notamment au travers d'un financement spécifique et d'un soutien à l'élaboration de normes minimales communes de sécurité.

L'UE œuvrera en outre à une **meilleure coordination opérationnelle de la sécurité et à une meilleure coopération** entre les organisations humanitaires, par l'intermédiaire de plateformes telles que Saving Lives Together (SLT) ⁽²⁶⁾. Elle plaidera pour que les Nations unies, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les partenaires de la société civile renforcent leurs capacités en matière de sécurité, mettent en commun leurs ressources et élaborent des initiatives conjointes, notamment sur l'évaluation des risques et la planification des mesures d'urgence.

Lorsqu'il n'est pas possible d'atténuer les menaces, le bien-être et le rétablissement du personnel humanitaire constituent une priorité absolue. Le mécanisme Protect Aid Workers (PAW) ⁽²⁷⁾ fournit un soutien financier et psychologique aux travailleurs humanitaires qui ont subi des incidents critiques dans l'exercice de leurs fonctions.

L'UE est également prête à agir face à de nouvelles menaces qui pèsent sur les organisations humanitaires et les civils: elle réexamine et modernise en permanence sa propre capacité à

²⁴ Voir résolution 2730 (2024) des Nations unies adoptée par le Conseil de sécurité à sa 9634^e séance, le 24 mai 2024, p. 3,

<https://digitallibrary.un.org/record/4049572>.

²⁵ Ministre des affaires étrangères d'Australie, «Declaration for the Protection of Humanitarian Personnel» (déclaration en faveur de la protection du personnel humanitaire), 22 septembre 2025, consultation le 30 avril 2026, <https://www.foreignminister.gov.au/minister/penny-wong/media-release/declaration-protection-humanitarian-personnel>.

²⁶ Global Interagency Security Forum (GISF), «Saving Lives Together» (Sauver des vies ensemble), site internet du GIFS, Londres, 2026, consulté le 30 avril 2026, <https://gisf.ngo/themes/coordination-for-hsrm/saving-lives-together/>.

²⁷ Protect Aid Workers, «Apporter une aide rapide aux travailleurs humanitaires en danger – Un mécanisme de réponse rapide pour les travailleurs humanitaires», site internet de Protect Aid Workers, consulté le 30 avril 2026, <https://protectaidworkers.org/>.

surveiller, détecter et traiter toute **manipulation de l'information**, y compris la **désinformation**, en soutenant ses partenaires humanitaires dans les efforts qu'ils déploient pour garantir l'intégrité de l'information.

Actions clés

La Commission entend:

- renforcer la **prévention des incidents de sécurité** en soutenant le renforcement des capacités et les programmes de formation, en particulier pour le personnel humanitaire local;
- jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de **normes minimales communes de sécurité** pour l'ensemble de la communauté humanitaire, en veillant à ce que tout le personnel humanitaire, en particulier le personnel local, soit doté des connaissances et des outils nécessaires pour opérer en toute sécurité;
- accroître le **soutien opérationnel** en faveur du personnel humanitaire, notamment en renforçant la coopération et la coordination en matière de sécurité par l'intermédiaire de plateformes telles que Saving Lives Together et en veillant à ce que les données critiques en matière de sécurité soient plus largement disponibles;
- **améliorer la prise en charge** des victimes et des survivants d'attaques contre le personnel humanitaire en transformant le mécanisme Protect Aid Workers en un programme mondial;
- veiller à ce que les organisations partenaires **luttent contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, plaident pour une obligation de rendre des comptes et des environnements de travail sûrs pour l'ensemble du personnel**, y compris les agents locaux, et s'attachent à promouvoir des initiatives visant à collecter des données harmonisées pour mieux comprendre ces risques.

1.3. Une réponse humanitaire centrée sur les personnes, menée au niveau local, axée sur la protection et inclusive

Dans chaque crise, les **premiers intervenants sont les membres des communautés locales**. Les citoyens et leurs structures locales s'entraident grâce à des réseaux qui commencent chez eux et s'étendent souvent dans le monde entier. Cette aide est essentielle à la survie des populations. L'engagement de l'UE en faveur de l'obligation de rendre des comptes aux populations touchées place les communautés frappées par des crises au centre des décisions et des processus qui ont des effets sur elles. Reconnaître les capacités de réaction des personnes touchées et la diversité de leurs besoins contribue à faire en sorte que l'aide fournie soit pertinente et durable.

Faire de l'**approche participative** une réalité permet d'acheminer l'aide aux communautés concernées de la manière la plus intelligente possible et contribue ainsi à renforcer la confiance dans le système humanitaire. L'UE proposera des incitations plus fortes pour permettre un **engagement systématique des communautés locales**. Elle soutiendra également la coordination régionale afin de répondre aux besoins des populations de manière exhaustive, en dépassant les points d'accès sectoriels pour fournir une réponse humanitaire plus intégrée.

Les intervenants locaux jouent un rôle crucial dans l'action humanitaire. Les **orientations de la Commission de 2023 sur la promotion de partenariats équitables avec les intervenants**

locaux ⁽²⁸⁾ ont amorcé une tendance positive dans le secteur. Des progrès importants ont été accomplis depuis lors, faisant passer la part du financement humanitaire de l'UE en faveur des acteurs locaux de 6 % à 11 % fin 2024. En 2025, la Commission a rehaussé d'un cran son ambition en se dotant d'une **nouvelle feuille de route en matière de localisation**, dans laquelle elle s'engage à fournir 25 % de son financement aussi directement que possible aux acteurs locaux d'ici à 2027, conformément au règlement financier de l'UE. Elle recherchera également des moyens de renforcer les capacités des acteurs locaux et leur rôle dans les organes de décision internationaux.

Protéger, c'est contribuer à garantir la sécurité, la dignité et les droits des populations frappées par des crises. La protection est au **cœur de l'action humanitaire de l'UE**: tous les acteurs humanitaires doivent pouvoir s'engager de manière coordonnée afin de réduire l'exposition des personnes touchées au risque de violence, de privation et d'abus.

Les enfants ont droit à une protection spéciale en vertu du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire. La situation désastreuse des enfants touchés par les crises humanitaires ainsi que les niveaux sans précédent des atteintes à leur intégrité, leur bien-être et leurs droits (en hausse de 25 % ces dernières années) ⁽²⁹⁾, conjugués au manque de respect de la protection spéciale à laquelle ils ont droit, requièrent une attention particulière. L'UE est déterminée à **prévenir, atténuer et réduire les violences, les brutalités, l'abandon et toutes les autres menaces spécifiques auxquelles les enfants sont confrontés dans les contextes humanitaires**, notamment en soutenant l'éducation en situation d'urgence ⁽³⁰⁾ et en veillant à ce que les droits des enfants, y compris l'intérêt supérieur de ceux-ci, guident toutes les interventions humanitaires.

Les considérations relatives à l'égalité sont souvent ignorées lors des crises. **Les femmes et les filles demeurent, comme les personnes LGBTIQ+, les principales victimes de violences sexuelles et sexistes**, notamment de violences sexuelles liées aux conflits. Elles sont également plus exposées au risque de mariage forcé et de traite des êtres humains en cas de crise. Les **personnes handicapées** sont également touchées de manière disproportionnée et doivent faire face à des obstacles supplémentaires pour accéder à l'aide. Pour répondre à des contextes et à des besoins spécifiques, il est essentiel d'adopter une approche centrée sur les survivants; la Commission fournira donc des orientations stratégiques en la matière. Les groupes vulnérables apportent eux aussi une contribution précieuse en tant que premiers intervenants dans les contextes humanitaires à l'échelle locale; aussi le recensement de leurs besoins et priorités spécifiques, effectué dans le but de leur apporter un soutien supplémentaire, peut-il accroître l'efficacité des interventions.

L'intégration de la dimension de genre et l'inclusion de la santé sexuelle et génésique dans les projets humanitaires sont remises en cause à un rythme alarmant, ce qui menace la réalisation de progrès essentiels à l'avènement de sociétés équitables et prospères. L'UE renforcera son **engagement en matière de santé sexuelle et génésique et de lutte contre les violences fondées sur le genre**, notamment en lançant le programme SHIELD (santé en matière de sexualité et de procréation dans des situations d'urgence et vie digne) ⁽³¹⁾. Elle plaidera

²⁸ Commission européenne: *Note d'orientation de la DG ECHO: Promouvoir des partenariats équitables avec les intervenants locaux dans les situations de crise humanitaire*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2023, <https://data.europa.eu/doi/10.2795/653711>.

²⁹ Nations unies: Conseil des droits de l'homme, «Les enfants dans les conflits armés – Rapport de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés», A/HRC/61/37, 23 décembre 2025, <https://docs.un.org/en/A/HRC/61/37>.

³⁰ COM(2018) 304 final.

³¹ COM(2026) 113 final, pages 20 et 21.

également pour la prise en considération des questions d'égalité dans le cadre des discussions stratégiques qu'elle mène avec d'autres donateurs ainsi que dans toutes les enceintes concernées, y compris les organes directeurs des agences des Nations unies.

Actions clés

La Commission entend:

- fournir **25 % de son financement humanitaire** aussi directement que possible **aux acteurs locaux** d'ici à 2027;
- soutenir des **structures de coordination décentralisées** qui favorisent une gestion locale, et en particulier une coordination régionale. La planification intégrée et intersectorielle devrait devenir la norme avec, au besoin, des **mécanismes solides d'orientation** vers des services spécialisés;
- veiller systématiquement à ce que les **communautés touchées soient associées à la conception, à la fourniture et au suivi de l'aide** et s'efforcer de répondre à leurs besoins et à leurs aspirations;
- orienter les travaux de façon à **supprimer les obstacles qui empêchent encore les intervenants locaux** de jouer un plus grand rôle dans l'action humanitaire, en œuvrant au renforcement des capacités et à la formation, en allégeant la charge administrative qui pèse sur les acteurs locaux et en étendant le financement aux fonds humanitaires communs gérés localement;
- **promouvoir et soutenir davantage le secteur de la protection**, y compris la protection de l'enfance, et continuer de placer la protection au centre de l'action humanitaire;
- accroître son **soutien aux personnes touchées par les questions de santé sexuelle et génésique et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes**, y compris les violences sexuelles liées aux conflits;
- mettre à jour son **document de politique thématique sur les questions de genre** ⁽³²⁾.

2. Concrétiser: améliorer l'efficacité de l'action humanitaire, notamment au regard des coûts, pour en accroître l'impact

Compte tenu de l'**accroissement des besoins et des contraintes budgétaires**, il ne sera possible d'atteindre un rapport coût-efficacité optimal que si les communautés touchées, les acteurs de l'aide humanitaire et les donateurs œuvrent de concert afin de mettre en place des réponses efficaces aux crises. La marge de manœuvre disponible pour réduire les inefficacités du modèle de financement actuel est considérable et l'UE s'efforcera de faire évoluer les choses en ce sens. Pour y parvenir, elle a défini **trois grandes priorités**: réformer la chaîne d'approvisionnement humanitaire, maximiser la valeur du financement humanitaire de l'UE et appuyer les services de soutien collectifs.

2.1. Réformer les chaînes d'approvisionnement stratégiques humanitaires

Les chaînes d'approvisionnement humanitaires sont essentielles aux opérations humanitaires. Elles visent à s'assurer que les communautés dans le besoin reçoivent les bons équipements d'urgence, au bon moment, au bon endroit, à un coût approprié et que ces équipements sont de bonne qualité. Or, le modèle actuel de chaîne d'approvisionnement n'est plus adapté à l'ampleur des besoins. Au fil du temps, les organisations humanitaires ont mis en place des chaînes

³² Commission européenne, DG ECHO, Genre – Adapter l'assistance à des besoins différents, Politique thématique n° 6, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2013, https://ec.europa.eu/echo/files/policies/sectoral/gender_thematic_policy_document_fr.pdf.

d'approvisionnement parallèles, déconnectées les unes des autres, ce qui a entraîné une fragmentation et des doublons inutiles, par exemple lorsqu'elles sont en concurrence pour se procurer les mêmes articles de première nécessité ou qu'elles exploitent des flottes et des entrepôts séparés. L'efficacité, le bon fonctionnement et, au final, les bénéfices de l'aide humanitaire s'en trouvent réduits.

Pour remédier à ces problèmes, la Commission a lancé en 2024 le **HLGSC (Humanitarian Leadership Group on Supply Chain)**, qui réunit les Nations unies, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des donateurs, des organisations non gouvernementales, le secteur privé et le monde universitaire. Le groupe a arrêté une vision commune pour un **nouveau modèle de chaîne d'approvisionnement humanitaire**: un réseau plus collaboratif et plus cohérent, à l'efficacité renforcée grâce à une meilleure adéquation, une meilleure interopérabilité et un meilleur échange de données, qui sont autant de principes interdépendants, ainsi qu'au recours plus systématique à des plateformes et à des opérations conjointes. L'objectif général est d'aboutir à un système plus performant au service des personnes, autrement dit de fournir une assistance plus rapide et plus prévisible, selon un mode opératoire plus rentable et qui renforce les capacités et la résilience des populations locales, conformément aux principes humanitaires.

La volonté de réforme du HLGSC s'est traduite par des initiatives complémentaires, parmi lesquelles l'initiative conjointe des Nations unies visant à mettre en place un système de chaîne d'approvisionnement humanitaire plus intégré dans le cadre du processus de réforme ONU80 ou dans le cadre du G7. Il convient de poursuivre ces efforts, car ils constituent un élément essentiel de la réforme globale des chaînes d'approvisionnement humanitaires. La Commission continuera à suivre de près et à encourager ces processus.

La réforme et l'amélioration du modèle de chaîne d'approvisionnement offrent une occasion majeure de réaliser des gains d'efficacité et de débloquer des ressources en faveur des personnes dans le besoin. Un changement de paradigme est nécessaire pour que les fonctions de la chaîne d'approvisionnement soient reconnues comme autant de leviers stratégiques de l'impact humanitaire. Dans le cadre de ce processus holistique axé sur la collaboration, la mise en commun des ressources et le partage des capacités, il convient de traiter, dans la droite ligne du HLGSC, les problématiques suivantes, qui sont interdépendantes:

- la **procédure de passation des marchés** doit être intégrée dès le départ à la conception des opérations afin d'en améliorer l'efficacité, l'impact et la gestion financière, notamment par la reconnaissance mutuelle des décisions de passation de marchés et la mise en place de procédures de passation conjointes par les organisations humanitaires;
- la **durabilité environnementale** doit faire partie intégrante de l'action humanitaire, de même que le passage d'une réduction des coûts à court terme à une optimisation de la valeur à long terme, notamment grâce à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (par exemple en favorisant des solutions locales fondées sur les énergies renouvelables), à l'amélioration des évaluations du cycle de vie et des spécifications des produits écologiques, à une gestion responsable des déchets et à la promotion de mesures en faveur de l'économie circulaire;
- les **systèmes numériques**, y compris les solutions fondées sur l'IA, doivent être intégrés à un écosystème interopérable doté de cadres de gouvernance reposant sur des normes ouvertes communes, adaptés aux capacités locales et assortis de garanties appropriées en matière de protection des données;
- la **préparation** doit devenir la norme, en s'appuyant sur un cadre commun ancré dans les capacités locales et la participation des acteurs à la planification, complété par des

mesures de prévision et de prépositionnement et propre à garantir l'adoption et l'application à grande échelle de solutions innovantes;

- la **localisation des chaînes d'approvisionnement durable** nécessite que les acteurs humanitaires internationaux transfèrent progressivement leur autorité, leurs ressources et leurs prises de décision aux acteurs locaux, tout en renforçant les marchés locaux.

La concrétisation de ce modèle dépend de plusieurs **conditions favorables**:

- l'intégration des considérations relatives à la chaîne d'approvisionnement dans la prise de décision stratégique et opérationnelle des organisations humanitaires;
- une collaboration accrue entre les donateurs afin de mieux coordonner les approches en matière de conformité et de réglementation, ainsi que les priorités de financement;
- la recherche de mécanismes de financement innovants pour garantir des investissements à long terme et la reconnaissance des coûts liés à la chaîne d'approvisionnement, y compris en matière de numérisation et d'environnement, comme des dépenses essentielles du programme;
- la participation du secteur privé à la conception conjointe et la promotion d'une transformation en profondeur du système; et
- une professionnalisation toujours plus poussée, afin de garantir la présence de travailleurs hautement qualifiés.

La Commission mènera ce processus en étroite collaboration avec les États membres de l'UE et, le cas échéant, les donateurs de pays tiers. Elle intégrera le nouveau modèle de chaîne d'approvisionnement dans le mode de gestion et de financement de ses propres actions d'aide humanitaire, en fournissant des orientations claires et un soutien approprié à ses partenaires. La présence de l'UE sur le terrain contribuera également à promouvoir ces efforts.

Actions clés

La Commission entend:

- lancer un cadre volontaire, collaboratif et multipartite sous la forme d'une **charte de la chaîne d'approvisionnement humanitaire** ouverte à la signature des acteurs humanitaires, y compris des donateurs, afin d'accélérer la mise en œuvre de la réforme. La charte définira des engagements spécifiques et établira une responsabilité collective; elle sera appuyée par une plateforme jouant le rôle de secrétariat technique et de pôle de coordination;
- débloquer des **ressources financières** appropriées pour soutenir la mise en œuvre de la réforme de la chaîne d'approvisionnement, y compris les travaux du HLGSC, en fixant progressivement des conditions de financement pour la sélection des projets, ce qui aidera les organisations humanitaires à fonctionner plus efficacement, en dégageant des ressources pour aider les personnes dans le besoin. La **mise en œuvre sur le terrain** sera encouragée et débutera dans des pays pilotes;
- instaurer, en ce qui concerne les **centrales d'achat humanitaires**, un **cadre de reconnaissance** assorti de critères d'éligibilité clairs et de normes minimales que les partenaires et les États membres de l'UE pourront utiliser pour rendre les procédures d'acquisition plus simples et plus efficaces;
- mettre en place une coordination étroite avec les États membres de l'UE et les donateurs de pays tiers afin de favoriser une **simplification administrative**, des **synergies opérationnelles** et l'**harmonisation des priorités et des modalités de financement**.

2.2. Un financement humanitaire porteur de transformation et de simplification

À l'heure où les coupes budgétaires accablent les acteurs humanitaires, l'UE, en sa qualité de donateur humanitaire responsable et engagé, doit apporter son aide d'une manière qui privilégie l'**efficacité** et allège les **charges administratives**. Elle continuera de tirer pleinement parti de la souplesse que lui offre sa panoplie d'outils de financement, notamment en recourant à des modificateurs de crise⁽³³⁾ et des partenariats programmatiques⁽³⁴⁾, et en encourageant les partenaires et les consortiums à collaborer. Elle privilégiera et développera également les types de financement et d'intervention porteurs de transformation, qui favorisent l'efficacité (voir leur description ci-dessous).

Fournir des financements par l'intermédiaire des **acteurs locaux** donne à ces derniers les moyens d'agir tout en améliorant la rapidité, le rapport coût-efficacité et le caractère durable de la réponse. De même, le soutien apporté au moyen de **mesures d'anticipation** permet aux partenaires d'agir à un stade précoce, en aidant les communautés à risque en amont des catastrophes, ce qui en minimise l'incidence, en sauvant des vies et des moyens de subsistance et en favorisant la résilience climatique et environnementale.

L'**aide en espèces** a toujours présenté un rapport coût-efficacité beaucoup plus élevé que l'aide en nature, car elle touche un plus grand nombre de personnes avec le même financement, tout en répondant à une pluralité de besoins sectoriels. Les personnes touchées préfèrent aussi une assistance en espèces, car celle-ci constitue la reconnaissance de leur capacité d'action, de leur liberté de choix et de leur dignité. Les transferts monétaires soutiennent en outre l'économie locale et contribuent à renforcer la résilience à long terme. L'UE continuera de privilégier une aide en espèces à fonctionnalités multiples et de prôner son utilisation à une échelle systémique.

En passant d'un financement annuel à des **contrats pluriannuels**, il est possible d'améliorer la prévisibilité de la réponse humanitaire, de réaliser des gains d'efficacité et des économies d'échelle, mais aussi d'instaurer une coopération plus stratégique avec les organisations partenaires. Cela contribue également à relier les calendriers humanitaires aux interventions en faveur du développement et de la paix et à appuyer la transition vers des réponses plus systémiques avec, en point de mire, une sortie de l'aide humanitaire. Dans les crises prolongées, le financement pluriannuel devrait devenir une option par défaut.

Les **financements non préaffectés ou à affectation non contraignante** permettent d'apporter des réponses plus souples et offrent aux partenaires des options plus facilement disponibles pour s'adapter à l'évolution de la situation. Parallèlement à sa volonté de développer les actions régionales ou multidonateurs de grande envergure, l'UE envisagera également d'apporter des contributions accrues à un large éventail de fonds de financement commun, tels que les financements groupés par pays ou le Fonds d'urgence pour les secours lors de catastrophes (DREF), lorsque ceux-ci offrent un avantage comparatif. Le respect des principes humanitaires s'appliquera aux contributions à ces fonds, de même que des critères de performance bien définis, une gouvernance inclusive, une surveillance et des contrôles rigoureux, une responsabilité forte, la participation aux efforts de localisation et le principe de visibilité de l'UE.

³³ Un modificateur de crise a pour objectif principal d'apporter une réponse rapide et efficace aux crises soudaines dans le cadre d'une action humanitaire en cours. Commission européenne, site internet de la DG ECHO à l'intention des partenaires, consulté le 30 avril 2026, www.dgecho-partners-helpdesk.eu/ngo/actions-implementation/crisis-modifier.

³⁴ Commission européenne: DG ECHO, «Working with DG ECHO programmatic partnership 2021-2027» (Travailler avec le partenariat programmatique 2021-2027 de la DG ECHO), site internet de la Commission européenne, consulté le 30 avril 2026, www.dgecho-partners-helpdesk.eu/programmatic-partnership/programmatic-partnership.

Afin d'alléger les charges administratives, l'UE examinera les moyens de **simplifier les obligations en matière de communication d'informations** imposées à ses partenaires, conformément à ses engagements internationaux et à son programme de simplification. Il s'agit notamment de moderniser la gestion des subventions par la Commission en mettant en place des systèmes numériques interopérables. Cette transition renforcera la transparence et la traçabilité des fonds de l'UE, tout en préservant leur souplesse opérationnelle.

Actions clés

La Commission entend:

- intensifier le recours à des **modalités porteuses de transformation** (financement pluriannuel flexible et prévisible, transferts monétaires, large éventail de fonds de financement commun, mesures d'anticipation et soutien aux acteurs locaux) pour constituer **au moins les deux tiers de son financement humanitaire**;
- accroître sensiblement la **part du financement pluriannuel** dans les crises prolongées;
- promouvoir une approche «Équipe Europe» à l'égard des **financements groupés par pays**, en renforçant la coordination de l'UE au sein des enceintes de gouvernance de ces fonds afin de renforcer l'impact collectif de l'UE;
- en collaboration avec les États membres intéressés, mettre en œuvre une **approche commune des donateurs en matière de transferts monétaires** ⁽³⁵⁾ et plaider davantage pour que l'aide en espèces devienne le mode d'exécution par défaut de l'action humanitaire;
- simplifier davantage l'**architecture de la gestion des subventions**.

2.3. Fonder l'acheminement de l'aide humanitaire sur des principes au travers d'initiatives collaboratives en matière de données

Les **services collectifs qui permettent l'acheminement de l'aide humanitaire** sont essentiels pour garantir une aide efficace, coordonnée et de qualité, fondée sur des données probantes. L'UE soutient traditionnellement les nombreuses initiatives systémiques qui font avancer les travaux en la matière, à l'image des outils INFORM ⁽³⁶⁾. Face aux coupes drastiques qui ont ébranlé la capacité de ces services à continuer de fonctionner, l'UE a augmenté ses investissements de 50 % dans ce domaine en 2025, pour atteindre un total de 150 millions d'euros. Elle restera déterminée à financer les services de soutien, y compris les données et les éléments de preuve, la sécurité et l'accès ⁽³⁷⁾, la logistique et la coordination.

La **fiabilité des données** constitue la pierre angulaire de toute intervention humanitaire, car elle contribue à déterminer les besoins et leur gravité et à mesurer l'incidence de l'aide. Le système actuel de collecte et d'analyse des données a été mis au point par une multitude d'acteurs différents, ce qui rend le paysage des données complexe et difficile à appréhender. Il est nécessaire d'améliorer la ventilation (par sexe, âge et handicap), la couverture, la fiabilité et la comparabilité des données, pour en faire une source ouverte par défaut. En investissant dans la

³⁵ Réseau CALP, «Approche commune des donateurs pour les transferts monétaires», site internet du réseau CALP, 25 septembre 2025, consulté le 30 avril 2026, <https://www.calpnetwork.org/publication/common-donor-approach-to-humanitarian-cash-assistance-2025/>.

³⁶ INFORM est un ensemble d'outils mis au point par et pour la communauté humanitaire en vue de partager des analyses fondées sur des données systémiques vérifiées. Pour de plus amples informations, voir Commission européenne: centre commun de recherche, «INFORM», consulté le 30 avril 2026, <https://drmkc.jrc.ec.europa.eu/inform-index/>.

³⁷ Voir sections 1.2. et 2.1.

qualité et l'interopérabilité des données et en renforçant les outils d'analyse et de communication d'informations, notamment en exploitant de manière déontologique l'IA, ainsi que les outils de modélisation et d'observation de la Terre (y compris les services par satellites comme le programme Copernicus), l'UE améliorera son processus de prise de décision fondé sur des données probantes et permettra d'apporter des réponses plus rapides, mieux coordonnées et plus efficaces en cas de crise.

Il est essentiel que les organisations humanitaires puissent partager de manière sûre et responsable les données sur les personnes bénéficiant d'une aide et sur la disponibilité des services. Un tel partage a déjà permis de réaliser d'importantes économies ⁽³⁸⁾ en évitant la duplication de l'aide et les lacunes en matière de réaction. Les accords de partage de données entre les organisations restent toutefois difficiles à conclure et lorsqu'il en existe au niveau mondial, il est fréquent qu'ils ne soient pas mis en œuvre sur le terrain.

L'UE soutient la technologie à code source ouvert, ainsi que les systèmes fédérés et la gouvernance décentralisée. Ces dernières années, elle a appuyé plusieurs projets pilotes sur le partage sécurisé de données au moyen de technologies vérifiées. Elle s'attachera à promouvoir cette tendance en insistant sur la sécurité du partage des données, qui permet d'apporter une réponse humanitaire plus transparente et plus cohérente.

Actions clés

La Commission entend:

- élaborer un nouveau **programme global d'évaluation des besoins multisectoriels**, qui favorise une coopération plus étroite entre les acteurs et réduise la fragmentation de l'aide. Ce programme permettra de rendre les données essentielles sur les besoins des personnes **comparables** quel que soit le contexte, **inclusives** et **accessibles à tous**;
- demander l'application d'**accords de partage sécurisé des données** entre les partenaires afin de réduire les doublons et d'accroître l'efficacité de la réponse humanitaire. La sécurité du partage des données entre les organisations fera partie intégrante des conditions de financement;
- renforcer le recours par le secteur humanitaire à **Copernicus** et **INFORM** pour orienter les actions humanitaires;
- continuer à promouvoir des **systèmes numériques interopérables** et des normes communes en matière de données tout au long du cycle de vie du financement humanitaire afin d'en réduire la fragmentation et d'en améliorer la traçabilité.

3. Travailler en partenariat: valoriser les alliances pour soutenir les personnes dans le besoin

Les acteurs humanitaires ne peuvent, à eux seuls, faire face à l'ampleur de la crise que traverse actuellement le système humanitaire. Il importe de mobiliser toute la panoplie des actions menées dans le cadre de l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix, et d'approfondir les alliances stratégiques avec un vaste éventail d'acteurs afin d'infléchir la courbe ascendante des besoins humanitaires et de faire face aux crises de manière

³⁸ 250 millions d'euros économisés en Ukraine, Ukraine Cash Working Group, «Ukraine CWG Data Management – Systems and Governance Assessment July 2025» (gestion des données par le groupe de travail sur les transferts monétaires en Ukraine – évaluation des systèmes et de la gouvernance, juillet 2025), OCHA, 23 juillet 2025, consulté le 30 avril 2026, <https://reliefweb.int/report/ukraine/ukraine-cwg-data-management-systems-and-governance-assessment-report-july-2025>.

durable. La Commission s'attachera à approfondir ces liens par des travaux conjoints sur la lutte contre la fragilité et sur le renforcement de la résilience, ainsi que par une collaboration plus étroite avec un ensemble plus large de partenaires, parmi lesquels des acteurs du secteur privé. Il est également impératif de renforcer les effets qu'une approche «Équipe Europe» peut produire dans ce domaine.

3.1. Pour une approche intégrée de la fragilité

La **fragilité** ⁽³⁹⁾ ne cesse de **gagner du terrain** dans le monde, ce qui alimente l'insécurité et perturbe les progrès réalisés en matière de développement à l'échelle planétaire, avec des répercussions possibles sur la sécurité et la prospérité de l'UE. Dans les régions clés, la fragilité est susceptible d'être instrumentalisée par des acteurs hostiles à des fins géopolitiques. Ne pas appréhender les contextes fragiles de manière globale, c'est prendre le risque de porter davantage atteinte aux normes mondiales, y compris aux droits de l'homme et au droit international humanitaire. De plus, la fragilité menace la paix, la sécurité et la stabilité au niveau international, elle se répercute sur les moyens de subsistance et l'accès aux services de base, elle exacerbe les vulnérabilités existantes aux répercussions du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, elle perturbe les marchés, les chaînes d'approvisionnement et la sécurité économique, et elle accroît les difficultés liées aux déplacements de population et à la migration.

S'attaquer aux causes profondes de la fragilité est donc à la fois un acte de solidarité et une urgence, doublée d'une nécessité stratégique, pour l'UE comme pour la communauté internationale. Dans ces contextes de fragilité, les **objectifs de l'UE** consistent notamment à atténuer la souffrance humaine, à remédier aux causes de la fragilité afin de mettre un terme à la pauvreté, à la dépendance à l'égard de l'aide, à la vulnérabilité liée au climat, et à soutenir le développement durable. L'UE s'attache également à promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, mais aussi l'égalité entre les sexes, l'inclusion, l'autonomisation des jeunes ainsi qu'un environnement propice à la société civile.

Mener des **interventions stratégiques sur le long terme** est primordial dans les situations de fragilité afin de renforcer la résilience, d'anticiper les crises et les catastrophes, de prévenir les conflits et de favoriser une paix, une stabilité et une sécurité durables.

Présents depuis des décennies dans les contextes fragiles, l'UE et ses États membres sont particulièrement bien placés pour tirer pleinement parti de la panoplie complète d'outils dont ils disposent pour **œuvrer en faveur de la paix, de la stabilité et de la résilience**. L'UE contribue à soutenir les structures de gouvernance et la croissance économique des États et les aide à atteindre les objectifs de développement durable (ODD).

Dans le même temps, pour faire face efficacement à **l'évolution des réalités géopolitiques et aux défis pluridimensionnels de la fragilité**, l'UE doit recalibrer ses interventions et optimiser ses stratégies afin de rester un partenaire fiable, tout en soutenant les personnes les plus démunies et en obtenant de meilleurs résultats. La présente communication conjointe s'appuie donc sur les outils existants pour définir **l'approche intégrée de l'UE à l'égard de la fragilité** – un cadre stratégique destiné à renforcer la mobilisation de l'UE dans les contextes de fragilité. Elle est guidée par les **principes et priorités suivants**:

³⁹ La fragilité est la combinaison de l'exposition au risque et de l'insuffisance des capacités à faire face qui sont celle de l'État, du système et/ou des populations pour gérer, absorber ou atténuer ces risques, OCDE, *États de fragilité*, Éditions de l'OCDE, Paris, 2025, https://www.oecd.org/fr/publications/etats-de-fragilite-2025_3797ea0f-fr.html.

- **Rester mobilisée, tout en garantissant des réponses adaptées aux contextes et aux situations de conflit (ne pas nuire)**

L'UE réaffirme sa détermination à **demeurer mobilisée dans tous les contextes de fragilité élevée ou extrêmement élevée**, y compris les contextes compliqués ou politiquement éloignés, conformément aux intérêts de l'UE. Pour ce faire, elle se dotera d'une approche souple, adaptative et tenant compte des situations de conflit, en ajustant sa participation en fonction des besoins des pays partenaires touchés et de leurs populations, dans le cadre d'une approche différenciée, tout en poursuivant ses propres objectifs stratégiques.

- **Suivre une approche pluridimensionnelle de la résilience et de la durabilité**

S'attaquer aux causes de la fragilité nécessite d'adopter une approche pluridimensionnelle qui prenne en considération les facteurs sociétaux, économiques, politiques, sécuritaires et environnementaux. L'UE privilégiera les approches assorties d'un **potentiel de transformation**, afin de favoriser le développement durable et la paix sur le long terme. Forte de l'éventail complet d'outils dont elle dispose, elle mettra notamment en œuvre les **priorités thématiques** suivantes: a) développement humain et renforcement de la résilience; b) développement économique grâce à l'instauration d'un environnement propice aux investissements et à une coopération accrue avec les institutions financières internationales; c) adaptation aux effets du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et de la raréfaction de l'eau et atténuation de ces effets; d) renforcement des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit; et e) prévention des conflits, médiation, stabilisation, consolidation de la paix et sécurité. L'accent sera mis sur les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes appartenant à des minorités, les réfugiés, les personnes déplacées de force et les rapatriés, ainsi que sur leur inclusion financière.

- **Consolider l'approche «Équipe Europe» et les partenariats stratégiques dans le cadre de l'articulation entre aide humanitaire, développement et recherche de la paix**

En renforçant l'articulation entre aide humanitaire, développement et recherche de la paix, l'UE sera en mesure de mieux coordonner **des approches et des interventions complémentaires**, ce qui lui permettra d'anticiper les crises, de s'y préparer et d'y répondre plus efficacement. De même, en tirant parti de la souplesse du futur instrument «Europe dans le monde», elle pourra accroître sensiblement le recours à des **mécanismes de financement flexibles et innovants**, de façon à attirer davantage de financements privés tout en donnant au secteur privé local les moyens d'agir. Elle travaillera également de manière plus étroite avec les institutions financières internationales, y compris la Banque européenne d'investissement, et les banques de développement de ses États membres, afin d'encourager les investissements qui favorisent la résilience économique dans les situations de fragilité ainsi que la réduction structurelle des besoins humanitaires.

Dans le cadre de tous ces efforts, l'UE s'attachera à privilégier une **approche «Équipe Europe»**, essentielle pour garantir l'adoption d'une position coordonnée, unifiée et visible dans la lutte contre la fragilité. Elle approfondira également la coordination et la coopération avec **d'autres partenaires et acteurs**, y compris au niveau local, comme la société civile, le secteur privé et des organisations clés telles que les Nations unies, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les organisations régionales.

Actions clés

La Commission, en coopération avec la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, dans l'exercice de ses fonctions, mettra en œuvre **l'approche intégrée de l'UE à l'égard de la fragilité** au moyen d'**approches plus intelligentes et plus collaboratives, en ciblant tout particulièrement les contextes d'extrême fragilité**. Il s'agira notamment:

- d'élaborer des **analyses conjointes** mettant l'accent sur la compréhension des dynamiques locales, des risques spécifiques ainsi que des facteurs de conflit et des facteurs liés au climat;
- de concevoir des **cadres souples et adaptables dans tous les contextes d'extrême fragilité** en se fondant sur l'expérience acquise, et de remplacer les cadres de collaboration sur la triple articulation actuellement au banc d'essai, afin de garantir une agilité accrue et de s'appuyer sur les cadres analytiques pertinents. Ces cadres définiront une compréhension commune des priorités et des actions requises dans le cadre de l'articulation entre aide humanitaire, développement et recherche de la paix, afin de garantir un engagement plus efficace sur le terrain;
- de viser une meilleure intégration des actions articulant aide humanitaire, développement et recherche de la paix grâce à un **financement séquencé, complémentaire ou conjoint** propre à maximiser leurs effets, y compris dans des contextes évoluant rapidement; d'utiliser tous les leviers de flexibilité disponibles pour faciliter des réponses adaptatives aux crises;
- de recenser des **points de contact «fragilité»** au sein des délégations de l'UE et des bureaux de la DG ECHO concernés, sur la base des ressources existantes, afin de favoriser une compréhension commune et d'encourager la mise en œuvre de l'approche au niveau national;
- d'organiser des **échanges réguliers avec les principales parties prenantes**, telles que les partenaires chargés de la mise en œuvre, les autorités centrales et locales, les Nations unies, les institutions financières internationales et la société civile, tout en poursuivant la coordination avec les États membres de l'UE;
- de développer et de **renforcer les partenariats avec les pays tiers et les organisations régionales** pour remédier aux contextes de fragilité et assurer un soutien financier, notamment dans le but de garantir stabilité, sécurité et développement durable dans le voisinage de l'UE ainsi que dans d'autres régions stratégiques;
- de renforcer la coordination, dans le cadre d'une **approche «Équipe Europe»**, au sein des organes directeurs des **organisations multilatérales**;
- d'assurer un **suivi conjoint** plus systématique, si possible en coopération avec les États membres;
- d'effectuer des **communications interservices régulières** sur l'état d'avancement de la mise en œuvre et les résultats obtenus afin de suivre les progrès accomplis;
- d'accroître les investissements ciblés dans les **capacités institutionnelles** et la **gestion des connaissances du personnel de l'UE** et d'effectuer un examen périodique des progrès/résultats obtenus;
- d'intensifier la **communication stratégique** pour lutter contre la manipulation de l'information, y compris la désinformation, et, le cas échéant, les menaces hybrides;
- de proposer une **évaluation indépendante** des résultats obtenus dans le cadre de cette approche au bout de trois ans.

3.2. Travailler de concert avec le secteur privé et les acteurs non traditionnels dans le cadre de la réponse humanitaire

Le **déficit de financement humanitaire ne pourra être comblé** qu'en exploitant pleinement les ressources, l'expérience des situations et les avantages comparatifs d'un plus vaste éventail d'acteurs opérant en dehors du champ humanitaire traditionnel, notamment le **secteur privé, les organisations philanthropiques, un cercle élargi de donateurs et le grand public**.

Le **secteur privé** est un partenaire important, capable d'apporter une expertise technique, conjuguée à des innovations, un accès à des technologies telles que l'IA, et des financements. Il peut contribuer à la mise en œuvre de solutions durables au niveau local en renforçant la résilience du marché et en créant des opportunités économiques pour les populations touchées. Les microentreprises, les petites entreprises et le secteur informel jouent un rôle central dans les situations de fragilité. Il importe dès lors de leur donner les moyens de contribuer à renforcer durablement la résilience.

Ces entreprises, qui sont en première ligne, étant aussi celles dont l'accès au crédit est le plus restreint, il convient de mettre au point des mesures d'incitation telles que des **instruments de réduction des risques, une assistance technique et des données de meilleure qualité sur les investissements**, afin d'encourager les bailleurs de fonds nationaux et internationaux à améliorer l'accès de ces entreprises aux capitaux. Forte des succès engrangés dans le cadre de plusieurs projets pilotes de financement mixte dans le domaine humanitaire, l'UE continuera de soutenir ces initiatives qui s'inscrivent dans la droite ligne de son engagement à promouvoir des solutions durables et à permettre aux acteurs humanitaires de se désengager lorsque les conditions le permettent.

Elle sera également aux avant-postes du débat, au sein du secteur humanitaire, sur **l'intensification de la mobilisation du secteur privé dans les contextes de fragilité ou de crise humanitaire**. L'enjeu consiste notamment à lever les obstacles à l'accès au financement et à l'inclusion financière, de même qu'à renforcer les partenariats entre les acteurs privés et humanitaires dans des secteurs tels que la logistique, la technologie ou l'accès aux services publics de base. Les **technologies de l'IA fondées sur l'analyse de données** transforment peu à peu le domaine de l'aide humanitaire. L'UE œuvrera avec ses partenaires traditionnels et avec d'autres acteurs afin de trouver le moyen de mettre à profit l'IA pour améliorer l'aide humanitaire tout en réduisant les risques tout au long du cycle des crises.

Parallèlement à la participation du secteur privé, il est important de travailler avec des **donateurs non traditionnels** et de s'appuyer sur leur complémentarité. L'UE a d'ores et déjà mis en place de solides partenariats avec de nombreux acteurs internationaux, parmi lesquels l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et les États du Conseil de coopération du Golfe. Elle va à présent recenser sur le plan stratégique les domaines dans lesquels une coopération renforcée est possible en matière d'aide humanitaire et de gestion des risques de catastrophe.

Les enquêtes Eurobaromètre témoignent du soutien ferme et constant de la population en faveur de l'action humanitaire de l'UE. En 2024, 91 % des personnes interrogées estimaient ainsi qu'il était important que l'UE finance l'aide humanitaire ⁽⁴⁰⁾. Cependant, ce soutien ne saurait être considéré comme acquis. Il risque même d'être mis à mal par une vague croissante d'actes de

⁴⁰ Commission européenne: DG COMM, *Special Eurobarometer 542 – EU humanitarian aid* (eurobaromètre spécial consacré à l'aide humanitaire de l'UE), Office des publications de l'Union européenne, 2024, <https://data.europa.eu/doi/10.2795/369550>.

manipulation de l'information, y compris de désinformation. L'UE n'aura de cesse de renforcer le **dialogue avec ses citoyens** et de promouvoir son action humanitaire en toute transparente.

Actions clés

La Commission entend:

- développer, en coopération avec le Forum économique mondial, une **plateforme mondiale de dialogue avec le secteur privé** dans les situations de crise humanitaire afin de traiter des questions telles que l'environnement d'investissement, l'aide et la philanthropie, l'éthique et les partenariats;
- accroître le **financement des projets qui soutiennent la participation du secteur privé** dans les crises humanitaires prolongées, tout en coordonnant ces efforts avec les acteurs du développement;
- adopter un **cadre stratégique pour la mobilisation de nouveaux donateurs et de nouveaux acteurs** dans les interventions humanitaires. Ce cadre recensera les domaines d'intervention concrets et les régions prioritaires nécessitant une coopération avec différents acteurs;
- renforcer le **dialogue avec les citoyens de l'UE**, par exemple au moyen de campagnes de communication ou d'échanges ad hoc ciblés.

3.3. Obtenir des résultats grâce à l'approche «Équipe Europe»

Ensemble, l'UE et ses États membres fournissent la plus grande part du financement humanitaire à l'échelle mondiale. Conformément au consensus européen sur l'aide humanitaire, ils partagent un attachement résolu aux principes humanitaires, à une aide axée sur les besoins, ainsi qu'à un système multilatéral fondé sur des règles. S'agissant de la planification et des aspects opérationnels, un **alignement plus étroit** entre l'UE et ses États membres produirait des effets sensiblement plus importants et leur permettrait, en parlant à l'unisson, de mieux faire entendre leur voix.

Dans le contexte actuel marqué par une pénurie de ressources, les partenaires chargés de la mise en œuvre qui sont soutenus par l'UE et ses États membres tireraient avantage d'une **harmonisation des besoins en dons**, qui leur permettrait de réaliser des économies considérables.

C'est pourquoi, en complément de l'approche «Équipe Europe» proposée au fil de la présente communication conjointe, l'UE s'attachera à promouvoir des **processus de financement harmonisés et interopérables** à l'échelle de l'Équipe Europe. En particulier, une harmonisation numérique accrue permettrait de mettre en commun les ressources de l'Équipe Europe avec plus d'efficacité et de cohérence. Elle améliorerait également les résultats de l'action humanitaire ainsi que la visibilité de l'Équipe Europe, tout en réduisant la charge administrative pesant sur les partenaires.

Actions clés

La Commission entend:

- en complément de ses efforts de simplification de la gestion des subventions, **simplifier** considérablement **ses exigences non réglementaires**, y compris ses orientations sur le plan humanitaire et ses exigences relatives à la communication d'informations. Ces procédures simplifiées pourront servir de base commune aux approches «Équipe Europe» en matière de financement;

- dans la perspective du prochain cadre financier pluriannuel (2028-2034), œuvrer à la mise en place d'un **cadre de certification** des ONG humanitaires auquel davantage d'États membres de l'UE pourront recourir en commun, ce qui profitera à la fois aux États membres et aux partenaires de l'UE;
- tout au long du cycle de vie du financement humanitaire et dans le domaine des portefeuilles d'intervention d'urgence, rechercher avec les États membres de l'UE des **synergies supplémentaires, envisager des approches communes, étudier des modalités partagées ainsi que des structures de coordination** afin de mettre en commun les ressources de l'UE de manière plus efficace. Il pourrait s'agir notamment d'utiliser ReliefEU pour coordonner les initiatives concernant la constitution de stocks et les réponses conjointes;
- examiner avec les États membres de l'UE les possibilités de mise en place d'une **plateforme commune pour la soumission et le partage de propositions de financement harmonisées**, destinée à servir de **guichet unique flexible** pour soumettre des propositions que les différents acteurs de l'Équipe Europe pourraient ensuite sélectionner en fonction des priorités;
- collaborer avec les États membres de l'UE pour envisager des **cadres de déclaration numérique communs**.

Conclusion

Depuis des décennies, l'action humanitaire de l'UE a fait la preuve de sa valeur en apportant une réponse prévisible, fondée sur les besoins et guidée par des principes. Les nombreuses personnes qui ont survécu à des crises et catastrophes peuvent en témoigner. En contribuant à atténuer les effets des crises humanitaires et à remédier aux situations de fragilité, l'UE œuvre également à un environnement plus sûr et plus stable, y compris dans son voisinage élargi. Par la présente communication conjointe, elle **réaffirme son attachement à la solidarité avec les personnes dans le dénuement**. Elle continuera de promouvoir et de défendre une aide humanitaire et un droit international humanitaire guidés par des principes, tant dans le cadre de son action extérieure qu'au niveau international. L'UE aspire à **susciter un changement positif dans le secteur de l'aide humanitaire**, pour le plus grand bénéfice des personnes touchées et de la communauté humanitaire dans son ensemble, en rendant cette aide **plus résiliente, plus efficace et plus durable**. Pour faire face à l'urgence de la situation actuelle, la Commission, en étroite coopération, le cas échéant, avec la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, fera avancer les actions décrites avec une grande détermination. Elle fera le point sur la mise en œuvre de la présente communication conjointe en 2028.